

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA GROSSE QUESTION

Depuis quelques semaines, on a entendu nombre d'orateurs prononçant des discours plus ou moins académiques sur la meilleure manière de concevoir le gouvernement des Etats. Cette éloquence extra-parlementaire a réjoui les amateurs de beau langage. Elle fait toutefois quelque peu penser au mot que le fabuliste prête à la fourmi laborieuse répliquant, avec sa dure et implacable raison, à la légère et babillarde cigale :

Vous chantiez, j'en suis bien aise,
Eh bien, dansez maintenant !

Dès les premiers jours de la session, la Chambre se voit en présence d'une difficulté sinon grave du moins sérieuse.

On l'a déjà compris, nous voulons parler de l'équilibre du budget de 1898.

Cette fois, plus encore que les précédentes, cette difficulté s'est accentuée dans une notable proportion. Non seulement on doit pourvoir aux charges résultant du développement normal des dépenses publiques, mais encore il faut trouver les ressources indispensables pour faire face au dégrèvement de 25 millions voté sur la propriété foncière, aux suppléments de crédits jugés nécessaires pour la marine, à une augmentation de l'effectif de l'armée, aux dépenses de Madagascar et au reste.

Certes la France est riche, mais l'heure a sonné où, chaque année un peu davantage, elle sent toute la lourdeur des charges d'une situation de plus en plus onéreuse.

Il en est si bien ainsi que dans notre langage financier, le mot de dégrèvement n'est plus, à vrai dire, que le synonyme de déplacements d'impôts. On découvre Pierre pour couvrir Paul et réciproquement.

A la veille de la Révolution de 1789, une caricature restée fameuse, représentait des poulets et un cuisinier. « A quelle sauce, leur demandait poliment le maître queux, le bonnet à la main, voulez-vous qu'on vous mange ? Mais nous ne voulons pas qu'on nous mange. — Vous déplacez la question. — Je vous demande quelle est la sauce que vous préférez. » Les pauvres volatiles faisaient une affreuse grimace ; cela se conçoit.

A la Chambre, on en est là pour le quart d'heure. On a dégrèvé, dans une faible mesure, mais enfin on a dégrèvé la petite propriété foncière, et l'on a bien fait. Par malheur, tout aussitôt on s'est retourné du côté des valeurs mobilières pour les grever d'une nouvelle surcharge. Frappera-t-on leur revenu ou leur capital ?

Fera-t-on peser la nouvelle taxe sur les titres français ou sur les titres étrangers, sur les valeurs nominatives ou sur les valeurs au porteur déjà fortement imposées. Telle est la question qui se débat savamment au sein de la commission du budget.

Hippocrate dit oui ; mais Galien dit non. Chacun prétend avoir en faveur de son système d'invincibles arguments. Ce qui est certain, c'est que celui qui paiera est le contribuable, et le plus souvent le même contribuable, c'est-à-dire le petit capitaliste qui souvent aussi se confond en une seule et même personne avec le petit propriétaire ; en

un mot, pour changer, ce sera presque toujours la même chose.

La critique est aisée, dira-t-on.

Que faire ? Des économies ou rien.

En dehors de cette solution, il n'y a que l'agitation dans le vide.

Encore une fois, il n'est pas besoin d'être grand clerc en matière de finances pour savoir qu'un dégrèvement n'est qu'un virement et, en réalité, qu'un trompe-l'œil, un leurre, tant que le chiffre des dépenses n'est pas diminué d'une somme correspondante.

Peut-on réduire les dépenses, et non pas un peu, en grattant sur quelques malheureux traitements, mais dans une large mesure, en modifiant notre système administratif et militaire, sans compromettre les intérêts de l'Etat et ceux de la défense nationale ? C'est là, qu'on le veuille ou non, la question qui prendra une acuité de plus en plus grande, tant qu'on ne sera pas arrivé à la résoudre. Les forces contributives d'une nation ont une limite, et nous y touchons.

Tant que nos dépenses militaires, maritimes, coloniales, administratives resteront ce qu'elles sont, ou, pour être plus exact, qu'elles continueront à s'accroître sans interruption, la rupture de l'équilibre, de plus en plus difficile à établir, entre les recettes et les dépenses, ne fera que devenir, d'année en année, plus menaçante.

C. R.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 28 octobre

Accidents du travail

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les accidents du travail.

M. le Président fait connaître la nouvelle rédaction de la commission.

Après une courte discussion, les articles 1^{er} et 2, sont adoptés.

On discute ensuite sur les divers paragraphes de l'art. 3, les derniers paragraphes de cet article sont adoptés avec une addition proposée par M. Laroche-Joubert.

Les articles 4 à 11 sont adoptés.

Les articles 12 à 14 sont adoptés avec une addition de M. Basly tendant à étendre aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, les droits d'expertise.

Les articles 15 à 24 sont ensuite adoptés.

Après une discussion entre M. de Mun et le ministre du commerce les articles 25 à 40 sont adoptés.

L'ensemble est adopté par 259 voix contre 13.

Séance du 29 octobre

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Goblet, ayant pour but le rétablissement du scrutin de liste.

La prise en considération est adoptée.

On aborde alors la première délibération du projet relatif aux conventions passées entre l'Etat, la Compagnie Transatlantique, la Compagnie de Navigation mixte et la Société générale de Transports maritimes à vapeur, pour l'exécution des services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc.

Après l'intervention dans la discussion de MM. Salis, Charles Roux, rapporteur, Thomson, Procioli, Raiberti, la Chambre renvoie la suite de la discussion à une date ultérieure. Elle décide sans débat qu'elle s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

L'AFFAIRE SINIBALDI

Sinibaldi, l'auteur de la tentative d'assassinat sur le maire de Toulon, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

INFORMATIONS

Convocation d'électeurs

Sont convoqués pour le dimanche 14 novembre prochain, les électeurs du canton de Thénézay (Deux-Sèvres), à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Aymer de la Chevalerie, décédé.

Les députés des ports

Le groupe des députés des ports s'est réuni sous la présidence de M. Guieysse ; il a décidé d'appeler l'attention du ministre de la marine sur les examens à l'emploi de rédacteur stagiaire et de commis expéditionnaire à l'administration centrale. Il trouve juste que la marine donne un avantage aux officiers mariniens ; mais il exprime le désir que les concours ouverts aient des résultats effectifs pour les auxiliaires déjà employés dans l'administration centrale.

Après une longue discussion entre MM. Abel, Armez, Brand, Charruyer, Cluseret, Guieysse, Pichon, Sibille, le groupe a décidé d'inviter la commission de la marine à convoquer de nouveau le ministre, dans un délai aussi prochain que possible, pour faire connaître ses intentions en ce qui concerne les trois projets touchant les ouvriers et les journaliers, contre-maîtres et chefs contre-maîtres, les maîtres et les dessinateurs.

France et Russie

L'empereur de Russie vient d'autoriser la musique du 1^{er} régiment de sa garde, le régiment de Préobrajenski à venir à Paris.

Cet orchestre, qui est le premier de Russie, se compose de soixante-dix-sept instrumentistes qui sont choisis par ordre du tsar, parmi les meilleurs de toute la Russie. Aussi peut-on lui prédire un énorme succès parmi nous. La musique du régiment de Préobrajenski se fera entendre à Paris dans les premiers jours du mois prochain. Elle arrivera le 31 octobre.

En Russie, on espère qu'en retour, le gouvernement français autorisera la garde républicaine à aller se faire entendre à Saint-Petersbourg.

Le gouvernement a l'intention de faire frapper une médaille commémorative du voyage du président de la République en Russie. Des projets viennent d'être demandés dans ce but à quelques-uns de nos plus éminents graveurs en médailles.

La Russie et l'Exposition de 1900

Le département des écoles militaires de Russie sera représenté à l'Exposition universelle de 1900 par le musée pédagogique de ces écoles, qui sera chargé d'y organiser la section de leur ressort.

Le ministère des finances a assigné 2 millions de roubles pour l'organisation de la section russe à cette Exposition.

Inauguration de monument

On va inaugurer, le 1^{er} novembre, à Saint-Omer, le monument de M. Martel, ancien garde des sceaux et ancien président du Sénat.

M. Méline, qui fut sous-secrétaire d'Etat à la justice sous M. Martel, sera représenté à cette cérémonie par son chef de cabinet.

Le pourvoi Maret rejeté

La Cour de cassation, vient de rejeter le pourvoi de M. Henry Maret.

Commission de prévoyance

M. Léon Bourgeois a été élu, par 14 voix

contre 5, président de la commission d'assurance et de prévoyance, en remplacement de M. Siegfried, devenu sénateur.

Journal saisi

Le ministère de l'intérieur, vient de faire saisir quelques numéros d'un journal illustré en couleurs, les *Lustige Blaetter*, mis en vente depuis quelque temps dans les kiosques des grands boulevards.

Parmi les dessins qui ont motivé cette mesure figurent deux dessins satiriques ayant pour légendes : 1^o Félix Faure au Manège ; 2^o Fin de Bacchanale.

La grève des mécaniciens anglais

On assure que les ouvriers mécaniciens consentent à abandonner la question de la journée de huit heures.

Une conférence entre patrons et ouvriers aura lieu probablement dans une huitaine de jours.

Petites Nouvelles

Le président de la République a reçu hier MM. Roustan, ambassadeur de France ; le préfet de la Lozère et le trésorier-payeur général de la Gironde.

— Le président de la République a inauguré avant-hier, avenue Villemain, 39, l'asile temporaire pour les enfants dont les mères sont à l'hôpital.

— Le Stade français donnera demain dimanche, un grand match de foot-baal entre son équipe première, détentrice du championnat de France et l'équipe première du Stade bordelais, club champion du Sud-Ouest.

— Les *Missions catholiques* publient la dépêche suivante, adressée par M. Gaspar, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale. « Hué, 22 octobre. — Typhon, désastres, demande secours. — Gaspar. »

— L'installation de M. Blanc, le nouveau préfet de police, a eu lieu avant-hier.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le jour de la Toussaint, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas le mardi 2 novembre.

Distinction honorifique

A la fête des instituteurs qui a eu lieu à la Sorbonne, M. Rambaud a décerné, entre autre distinction honorifique, les palmes académiques à Mlle Prunierus, professeur à l'école normale de Cahors.

Le colonel Loubet

Le colonel Loubet, commandant à Agen, le 9^e d'infanterie, un des deux régiments de la 65^e brigade, vient d'être atteint par la limite d'âge.

Le général Vincendon, lui adresse l'adieu suivant :

« Le général, commandant la 33^e division d'infanterie, se sépare avec un vif regret d'un Chef de Corps qui a su, par le dévouement de sa vie militaire et l'honorabilité de sa vie privée, inspirer à ses chefs une légitime sympathie, à ses camarades, une haute estime, à ses subordonnés, une très respectueuse affection. »

« Préoccupé, avant tout, d'assurer le bien-être de ses soldats, qu'il aimait comme ses enfants, le colonel Loubet était un Chef de Corps modèle, dont le nom survivra au 9^e régiment. »

Il quitte l'armée dans toute la force de l'âge. Si les circonstances l'exigent, la

» colonel Loubet nous reviendra pour commander une brigade devant l'ennemi.
» Cette troupe, il la dirigera avec le calme, avec le sang-froid que seuls peuvent donner une conscience forte du devoir tous jours accompli et du dévouement toujours prêt au sacrifice.

» Signé : VINCENDON. »

Conférences agricoles

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Souillac, le dimanche 7 novembre, à 2 heures du soir.

Sujet de la conférence : Les engrais, les meilleurs blés et les plantes fourragères.
— A la mairie de Lauzès, le dimanche 14 novembre, à 2 heures du soir.

Sujet de la conférence : La viticulture nouvelle, les maladies cryptogamiques et moyens de les combattre.

— A la mairie de Luzech, le dimanche 21 novembre, à 3 heures du soir.

Sujet de la conférence : Amélioration des cultures par l'emploi judicieux des engrais et la vinification.

Classe 1896

Les ordres d'appel des jeunes soldats de la classe de 1896 et des ajournés des classes précédentes sont, à partir du 31 octobre 1897, déposés à la brigade de gendarmerie où les intéressés pourront les retirer contre émargement, jusqu'au 7 novembre prochain inclus pour toutes les communes du département à l'exception des cantons de Luzech et de Puy-l'Évêque.

Les conscrits appartenant à ces deux derniers cantons devront retirer leur ordre d'appel du 31 octobre au 4 novembre inclus.

Bourses

Lycée Gambetta

Les jeunes gens dont les noms suivent ont été nommés titulaires de bourses nationales, au Lycée de Cahors.

MM. Deville : trois quarts de bourse.

Gambert : id.

Talayssat : bourse entière.

Triaire : demi-pensionnat.

Gizard : bourse entière.

Au Collège de Figeac

MM. Daynac : bourse demi-pensionnat.

Palustran : demi-bourse.

Martin : bourse entière.

Au Collège de jeunes filles (Cahors)

M^{lles} Bourthoumieux : demi-bourse.

Boudène : bourse entière.

CAHORS

Le Dessin, sa nécessité, son obligation

Au moment de l'ouverture de l'école municipale de dessin, nous croyons utile de reproduire quelques extraits d'un article paru dans le journal *Le Moniteur du dessin* :

Il est à peine besoin de dire que le dessin est nécessaire.

Tout le monde le proclame et on le répète à tous les échos.

Il suffit de lire les nombreux discours prononcés dans les milieux politiques et aux distributions de prix pour se convaincre que le dessin est indispensable et que c'est par lui que la France pourra maintenir la suprématie qu'elle s'est acquise dans les arts et dans les sciences.

Le dessin est, en effet, le moyen par excellence de rendre sa pensée et de la faire saisir rapidement dans ses moindres détails. En cela, il est supérieur à toute description qui, quel que soit son degré de précision, ne laisse dans l'esprit du lecteur qu'une indication vague et indécise, tandis que le dessin rend cette indication tangible, palpable pour ainsi dire. C'est l'image substituée au texte et l'on sait que l'illustration frappe plus vivement l'imagination.

Le dessin est nécessaire non seulement pour ceux qui ont à concevoir ou à exécuter un objet quelconque, mais encore pour ceux qui sont appelés à l'ordonner ou l'acquiescer.

Les exemples ne manquent pas, d'ailleurs, pour le prouver. En voici :

Avant la construction d'une maison ou d'un meuble, on présente généralement un projet à l'acquéreur pour que celui-ci donne son avis ou signale les modifications qu'il juge utiles ou nécessaires d'y apporter. Comment peut-il le faire s'il ne connaît pas les règles élémentaires du dessin ?

Nombre d'inventeurs sont arrêtés dans l'établissement des épreuves propres à la réalisation pratique de leurs idées et sont obligés de recourir à des tiers qui ne les comprennent pas toujours, ou tirent un profit personnel des indications données.

Combien de fois un chef d'établissement se trouve-t-il embarrassé pour faire saisir à ses ouvriers, ignorants du dessin, la forme ou la relation des pièces dont il désire leur confier l'exécution.

Ces quelques exemples, qu'on pourrait multiplier, montrent bien la nécessité du dessin et font voir que dans toutes les classes de la société, et quel que soit le rang qu'on y occupe, il importe de connaître le dessin.

Bien que ces exemples paraissent avoir pour objectif le dessin dans sa représentation géométrale, c'est-à-dire dans ses applications à l'industrie, il va de soi que la même nécessité existe pour le dessin envisagé au point de vue artistique.

Si le dessin est nécessaire, son obligation s'impose ; c'est un instrument qu'il faut mettre entre toutes les mains, au même titre que l'écriture et la lecture. L'idée de rendre le dessin obligatoire est d'ailleurs fort ancienne.

Pamphile, célèbre peintre de Sycone, avait fait admettre, 400 ans avant J.-C., comme loi obligatoire, que les enfants apprendraient à dessiner avant d'écrire.

Manifestation patriotique

Lundi, à deux heures, aura lieu la manifestation annuelle aux monuments Gambetta et des Mobiles.

MM. le Maire et le Préfet ont adressé les invitations d'usage.

La réunion aura lieu au cours Vaxis à 1 heure 1/2.

Une délégation des écoles communales et les diverses sociétés de la ville feront partie du cortège.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 31 OCTOBRE 1897

De 4 à 5 heures (*Allées Fénelon*).

- | | |
|------------------------------------|-----------------|
| Allegro militaire | X. |
| La Fête du Hameau (Ouv.) | E. Mollet. |
| Rêves d'Orient (Valse) | P. Amourdedieu. |
| La Fontaine des Géants (Fantaisie) | O. Coquelet. |
| Emma (Polka) | F. Rivière. |

DISCOURS RENTRÉ

Nous avons annoncé que le désintéressé Directeur de l'*Alliance*, vénérable victime du Deux-Décembre — 600 francs de rente ! saluez ! — devait prononcer, lundi, le discours d'usage devant le monument Gambetta.

Ce discours laborieusement composé était complètement terminé, tout était prêt ; mais au dernier moment, il y a eu contre-ordre : notre éloquent confrère a été obligé de laisser à une autre personne le soin et l'honneur de captiver l'admiration du public. Tous les cadurciens le regretteront. Nos compatriotes, en effet, auraient été heureux d'entendre l'éloge de Gambetta fait par un maître de la parole, déporté, — chose incroyable ! — pour avoir, au théâtre, manifesté... contre les tyrans (???) pendant la nuit du coup d'Etat criminel.

Dans la mesure du possible, nous tenons à atténuer la déception de nos concitoyens en publiant cette page de haute valeur littéraire que nous possédons, grâce à une indiscrétion.

La voici :

Messieurs, Mesdames, Mesdemoiselles,
Jeunes enfants et cher Léon,

... O jour trois fois heureux,
Que béni soit le ciel qui me rend si joyeux.

Oui, messieurs, que je le suis joyeux, car nonobstant les intrigues, je puis prendre la parole pour faire ton éloge, ô Léon, et par suite donc par conséquent, le mien, évidemment.

Car tu t'en souviens, mon ami Léon, que je t'apprenais à jouer aux billes, et même que je t'en ai gagné beaucoup, c'est que vois-tu, Léon, déjà j'avais la bosse du commerce.

... aux âmes bien nées,
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Mais quittons cet entretien intime !

Oui, citoyens mes frères, du haut de ce piédestal, mon ami Léon vous contemple. O morts de 70, déportés défunts et victimes du 2 décembre, vous qui avez peuplé, avec moi, les terres inhospitalières de Cayenne, tressaillez d'aise dans nos... *millo diou*, me su troumpat, dans vos cercueils, veux-je dire, si je puis haranguer ainsi.

Vois-tu Léon, les temps sont difficiles, les meilleurs sentiments ils sont dénaturés. Croirais-tu, ô Léon, qu'on met en doute le désintéressement de mon âme qui un jour ira cependant rejoindre la tienne.

Là, nous aurons notre revanche : nous verrons nos adversaires, ceux qui ne marchent

pas sur mes traces, ceux qui ne s'abonnent pas à mon journal, errer mélancoliquement pâles sur les bords des *Styx* — que c'est donc, paraît-il, des océans de l'enfer.

Dixi, comme disaient nos chers contemporains, les habitants de l'ancienne Rome.

Et maintenant, cortège imposant que vous êtes, vous êtes édifié sur ce qu'étaient les grands hommes de notre époque, mon ami intime Léon et moi — méconnu momentanément ! — Marchez sur nos traces et surtout sur les miennes, devant moi, puisque je suis seul vivant.

J'ai fait mon devoir, faites le vôtre.
Re-*Dixi* comme disait Socrate lorsqu'il haranguait la foule sur le forum du Rhône et Annibal lorsqu'il passa le Rubicon pour aller combattre Sophocle et rétablir Romulus sur le trône d'Athènes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 au 30 octobre 1897

Naisances

Nadal, Marguerite-Jeanne-Léonie, rue des Mirepoises.

Pons, Gabrielle-Marie-Jeanne, rue du Lycée.

Mariages

Delmas, Jean, employé au chemin de fer et Tournier Jeanne, robeuse.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE. — *Vol à l'Eglise.* — Cette nuit, des malfaiteurs se sont introduits par effraction dans l'Eglise de Puy-l'Évêque et se sont emparés de tous les vases sacrés. Le vol est très important. Une enquête est ouverte.

BLARS. — *Incendie ; arrestation.* — Dans la nuit du 27 au 28 courant, à Blars, canton de Lauzès-du-Lot, la grange du sieur Frankoual, a été la proie des flammes.

La population, s'étant portée au secours de l'immeuble, constata avec surprise que Frankoual était blotti dans la cave de sa maison.

La rumeur publique l'a accusé aussitôt d'avoir mis le feu chez lui.

La gendarmerie de Sabadel, avertie, s'est rendue à Blars et a arrêté immédiatement l'auteur présumé de cet incendie qui ne jouit pas, du reste, d'une grande estime, et chose plus grave pour lui, il avait assuré ses immeubles depuis un mois seulement.

Le parquet de Cahors, averti par dépêche, est venu procéder à l'enquête vendredi matin.

Frankoual a été écroué à la prison de Cahors

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Concert.* — La société musicale les Artisans Réunis se fera entendre, le dimanche 31 octobre, de 4 à 5 heures du soir, sur la place de la Raison.

Voici le programme de s morceaux qui seront exécutés :

1. Paris-Bruxelles, allegro, première au-

BEN BACHIR
AU MAROC⁽¹⁾

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob !
C'était écrit !

V

UN ENFANT DISPARU

Nous renouons à dépeindre l'horrible douleur et l'affreux désespoir dont ils furent accablés. Affolés, ils cherchaient partout sans pouvoir le trouver, le soldat qui ne s'était absenté que pendant deux heures à peine pour jouer une partie de boules avec des camarades et qui, s'étant aperçu le premier du rapt, courait partout à la recherche des ravisseurs.

Après un grand nombre de marches et de contremarches inutiles, il avait pensé à prévenir l'autorité, mais ce jour là il n'avait trouvé personne dans les bureaux, tout le monde étant en fête hors de la ville. Se sentant coupable de négligence et n'osant se présenter devant son officier, il était rentré à la caserne, exténué et avec la mine piteuse d'un condamné à mort.

(1) Traduction et reproduction réservées.

Le père, fou de douleur, le découvrit enfin et l'apostropha :

« Misérable, qu'as-tu fait de mon enfant ? Si on ne l'en eût empêché, il aurait passé son sabre au travers du corps du soldat qui, plus mort que vif, lui répondit en tremblant et en pleurant :

« Pardon, oh ! pardon, mon capitaine, je m'étais absenté pendant deux heures, votre enfant dormait. Des scélérats ont profité de ma faute pour pénétrer dans la maison et enlever votre pauvre petit que j'aimais comme s'il eût été mon fils. Malheur à eux si je les rencontre jamais. »

L'autorité militaire et judiciaire prévenues, on télégraphia aussitôt de tous côtés ; les soupçons se portèrent à l'instant sur des Gitanes que l'on voyait depuis quelque temps déjà parcourir la contrée et y commettre de nombreux méfaits. C'était bien eux, mais il était trop tard pour les atteindre ; des cavaliers envoyés à leur poursuite revinrent sans avoir rien pu découvrir : ils avaient déjà passé la frontière.

Un instant, le malheureux soldat fut soupçonné d'être l'auteur du vol de l'argent et des bijoux, mais il résulta bientôt de l'enquête à laquelle se livrèrent les deux autorités, la preuve qu'il n'était coupable que d'une déplorable négligence. Quel intérêt aurait-il pu avoir, même en l'admettant coupable du vol, à faire disparaître ce jeune enfant dont la présence pouvait servir contre lui de témoin accusateur.

Malgré la surveillance la plus active et les

plus minutieuses recherches, trois jours s'étaient écoulés sans que le malheureux capitaine eût pu trouver le moindre indice de nature à le mettre sur les traces de son pauvre fils. Vivait-il encore, se demandait-il à chaque instant ? Il se rappelait alors et racontait à sa femme les terribles bruits qui ont circulé de tout temps sur la race maudite des Gitanes. L'opinion publique les accusait d'assassiner les enfants pour en avoir la cervelle dont ils se servent comme de talismans infailibles. A ces idées macabres, une sueur froide inondait le corps des deux malheureux qui versaient en frémissant des torrents de larmes amères.

Le quatrième jour, l'officier reçut une lettre écrite en Espagnol. En voici la traduction : — « Signor, votre fils est vivant et en très bonne santé. Si vous voulez le retrouver, rendez vous après-demain à cinq heures du matin sur le bord de la mer, à la limite exacte de la frontière Marocaine et de la frontière Algérienne. Vous apercevrez dans une barque deux hommes et une femme, vous vous approchez sans armes, vous remettez dix mille francs aux deux hommes et la femme vous rendra aussitôt en échange votre enfant. Soyez seul et ne faites aucune tentative contre nous pour le ravoir sans cette condition, car nous le ferions périr à l'instant sous vos yeux. Salut ! »

A cette lecture, l'infortuné capitaine et sa femme, devenus tout à coup tout joyeux, parvinrent à réunir la somme demandée avec l'aide de quelques amis.

Exact au rendez-vous, quelque défiance qu'il

put avoir, il vit bien une barque montée par les trois personnes indiquées, s'en approcha et remit aux deux ravisseurs les dix mille francs tacitement convenus et d'ailleurs exigés. Aussitôt Frasquita déposa entre ses bras le berceau et l'enfant qui sourit à son père en battant des mains.

Pendant qu'il remontait à cheval et emportait son précieux fardeau, les trois Gitanes avaient déjà repris la mer et fuyaient du côté de l'Espagne, se trouvant suffisamment enrichis par le vol du courrier de Tlemcen et la somme qu'ils venaient de recevoir.

Un instant, le capitaine avait eu l'idée de leur brûler la cervelle avec un revolver qu'il avait caché dans sa poche, mais il s'était retenu dans la crainte d'exposer la vie de son enfant.

VI

MAHMOUD EN ESPAGNE

L'emploi de l'argent provenant du pillage du courrier de Tlemcen était tout tracé. Mahmoud acheta une tente, des nattes et des tapis neufs, des boucles d'oreilles et des colcais d'or et d'argent, puis demanda et obtint, avec les cent douros promis, la main de sa voisine.

Le mariage fut célébré devant le glorieux et très illustre cadi de la circonscription, si Mohammed Ould Abderrahman Ould Ali, qui les exhorta à s'aimer, à faire le bien et à élever leurs enfants dans le culte vénéré des vrais croyants. Les habitants du douar tout entier et les personnages les plus importants des douars voisins, invités à la noce, exécuté-

dition (Turine). — 2. Ouverture fantastique (Govaert). — 3. Martha, fantaisie (Florent). — 4. Fleurette, mazurka, première audition (Maillochaud).

— **Nomination.** — Par décision en date du 26 octobre de M. le directeur Général des contributions indirectes.

M. Roques, receveur à Asprières, est nommé commis principal chef de poste à Figeac, en remplacement de M. Duchâteau, nommé à Aurillac.

— **BRETENOUX.** — *Chiens enragés.* — Deux chiens ont parcouru deux communes du canton de Bretenoux, Teyssieu et Cahus. Ils ont mordu plusieurs de leurs congénères.

— **Conférence.** — Dimanche 31 octobre, à 2 h. de l'après-midi, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture, fera une conférence agricole dans une des salles de la mairie.

Sujet : Engrais de fermes et engrais chimiques.

Arrondissement de Gourdon

— **GOURDON.** — *Conférence pédagogique.*

— Mercredi dernier, les instituteurs et les institutrices du canton de Gourdon, se sont réunis en conférence pédagogique dans une des salles de l'école publique de garçons, sous la présidence de M. l'Inspecteur d'Académie, assisté de M. l'Inspecteur primaire.

La première partie de la réunion a gardé un caractère essentiellement professionnel.

A l'issue de cette séance, tout le personnel laïque s'est réuni à l'hôtel du Lion d'Or, autour d'une table que M. l'Inspecteur d'Académie a bien voulu présider. Malgré l'imprévu de ce banquet, les convives n'ont eu qu'à se louer du service.

Aussi, la plus grande gaieté a-t-elle présidé à cette réunion de famille.

Au dessert, M. l'Inspecteur d'Académie a porté un toast au personnel du canton de Gourdon qu'il sait dévoué à ses fonctions.

M. Linol, au nom de ses collègues, a remercié en quelques paroles bien senties le chef du personnel enseignant du Lot, des marques de sympathie qu'il vient de donner aux instituteurs, qui sauront à leur tour reconnaître cette bienveillance, en se montrant de plus en plus attachés à leurs fonctions et sauront ainsi reconnaître les sacrifices que fait le gouvernement de la République pour étendre et fortifier l'enseignement populaire.

— **Certificat d'aptitude pédagogique.** — Jeudi, 28 octobre, a eu lieu, dans une des salles de l'école des garçons, sous la présidence de M. Villadieu, Inspecteur primaire, l'épreuve écrite de l'examen du certificat d'aptitude pédagogique.

15 candidats ont pris part à cette épreuve, dont 8 institutrices et 7 instituteurs.

— **La fièvre typhoïde.** — Il paraît qu'à Lentillac et autour de Gourdon sévit la fièvre typhoïde. Quelques ouvriers, occupés aux travaux de construction de chemin du fer de

Carsac à Gourdon ont été ou sont atteints de cette maladie.

On ne saurait prendre trop de précautions pour empêcher le fléau de faire dans notre département de nombreuses victimes.

— **CONCORÈS.** — *Dialogues de Concorès.*

— L'administrateur. — Vrai, je commence à être rudement embêté. J'ai certainement fait une sottise en faisant descendre le bureau de tabac, mais est-ce une raison pour l'entendre continuellement corner à mes oreilles ? Et ce maudit journal qui vient encore me susciter des ennuis, comme si je ne me créais pas moi-même assez d'embarras.

— L'Ancien représentant de la loi. — Mais empêchez donc la vente de ce journal. Avec la loi voyez-vous on peut faire beaucoup de choses : la loi c'est plus fort que tout.

— L'Administrateur. — Eh bien ! mais comment faire ?

— L'ancien représentant. — Vous n'avez tout simplement qu'à interdire les rassemblements. Le dimanche matin il se forme des groupes devant l'église et juste à ce moment on vend ce journal. Faites venir la brigade de gendarmerie, deux s'il le faut, et faites disperser tous ces gens-là : plus de gens, plus de journal.

— L'Administrateur. — Mais on le vendra dans les magasins et dans les cafés

— L'ancien représentant. — Faites fermer tous les établissements.

— L'Administrateur. — On le colportera de porte en porte.

— L'ancien représentant. — Faites arrêter le vendeur. Avec la loi, voyez-vous on fait tout ce qu'on veut.

— L'Administrateur. — Peut-être bien, mais je me suis attiré tant d'inimitiés que je ne veux plus continuer sur ce pied là. — Que penses-tu de cela toi qui ne dis rien depuis une heure ?

— Le très proche parent. — Mois je dis.... Voyons que pourrais-je bien dire ? Eh bien ! je dis ceci : nous n'avons qu'à acheter tous les journaux.

— L'Administrateur. — Malheureux ! tu veux donc nous ruiner ? Mais les numéros n'arriveraient pas seulement par centaines, mais par milliers. Je n'y tiendrais pas un mois. — Sais-tu ce qu'il te faudra faire ?

— Le parent. — Ma fois, non.

— L'Administrateur. — Eh bien ! il faudra te mettre à côté du vendeur. Si on ne m'aime pas, on me craint toujours un peu, et, en ta présence, bien rares seront ceux qui oseront acheter le journal. Pourvu qu'on commence à battre en retraite, petit à petit tout s'éclipsera.

— Le parent. — J'irai dimanche et j'oserai regarder en face tous les acheteurs !

Le glaneur.

Il paraît en effet que Mossieu le fils du maire de Concorès s'est fiché dans l'idée qu'il lui suffirait de se placer à côté du vendeur du *Journal du Lot* pour empêcher la vente de cette feuille.

Il a pu constater que son procédé d'intimidation n'avait eu qu'un succès très relatif.

Il fera donc sagement en restant tranquille à l'avenir. Dans le cas contraire, il pourrait regretter son intervention.

Nous l'en prévenons très charitablement.

N D L R.

BULLETIN FINANCIER

Nous retrouvons le marché animé des mêmes dispositions que ces jours derniers. Cependant les cours pratiqués hier n'ont pas été conservés intégralement, les vendeurs ne désarmant pas, surtout à la veille de la liquidation.

Nos rentes clôturent, le 3 0/0 à 103.20 au lieu de 103.25; l'amortissable à 102.15 au lieu de 102.30; par contre, le 3 1/2 0/0 a passé de 107.30 à 107.37.

Changements sans signification sur les actions de nos sociétés de crédit. Le Crédit Foncier à 660 et le Crédit Lyonnais à 772 ont varié de 1 fr. Le Comptoir National d'Escompte à 573 et la Société générale à 526 se retrouvent aux mêmes cours.

Le Suez a baissé de 5 fr. à 3.202. Parmi nos chemins, le Lyon à 1861 a baissé de 4 fr.; le Midi à 1.435; le Nord à 2.015 et l'Orléans à 1.840 sont fermes sans changement.

Les fonds étrangers ont perdu une partie de l'avance acquise hier. L'Italien finit à 93.47; le Turc à 21.95; la Banque ottomane à 591. L'Extérieure a baissé de 3/16 à 60 7/16; le Portugais reste à 20 15/16.

Le Russe 3 0/0 1891 est à 94.10 et le 3 1/2 0/0 1894 à 100.50.

Aux Cadurciennes élégantes

Cherchez-vous une bonne Couturière ? Apprenez avec satisfaction, que **M^{me} MARTINE** pourra vous faire : Un **Costume** et à bonnes conditions. Toilette de Ville, Robe de soirée Voir l'élégance, façon soignée

Qu'on se le dise.

ETUDE

De M^e TASSART avoué à Cahors Successeur de M^e Mazières, 10 rue du Portail Alban, 10

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

Par exploit du ministère de Daymard huissier à Lalbenque en date du 28 octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, la dame Marie Gleye, demeurant à Piboulède, commune de Lalbenque avec son mari, a formé contre le sieur Gaillard Jean propriétaire cultivateur, son dit mari, sa demande en séparation de biens, et M^e TASSART avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant à Cahors rue du Portail Alban numéro dix, a été constitué pour la demanderesse sur la dite assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué soussigné, à Cahors le trente octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Signé : A. TASSART.

En ce moment, en Russie, les cycles Clément gagnent toutes les courses et on sait qu'en Russie on ne fait guère que des courses sur route. C'est dire à quel point de perfection est arrivée la machine Clément.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE LA TOUSSAINT

1^{er} NOVEMBRE 1897

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial G. V. n° 2, du samedi 30 octobre inclus, au mercredi 3 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 4 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par le dit tarif lorsqu'elle expirera après le 4 novembre.

Pilules Suisses Rhumatisme, goutte, névralgies, migraines, maux de tête.

Chronique humoristique

Le bohème Z..., qui était sur le point de se laisser marier, a repris sa parole.

— Vous comprenez, a-t-il dit, que, venant de faire un héritage qui assure pour longtemps mon indépendance, je n'ai nulle envie de me mettre la corde au cou !

— De combien avez-vous hérité ? — De quatre cents francs !

Dans un grand théâtre de province où fleurit l'institution bruyante des « débuts », un jeune employé des postes s'est payé un « parterre » pour assister à ceux de la forte chanteuse.

— Eh bien ! lui demanda-t-on le lendemain, que pensez-vous de la débutante ? A-t-elle un joli timbre de voix ?

— Peut ! un timbre... oblitéré.

Au Jardin d'acclimatation. Un mot de bébé entendu devant un ruisseau minuscule où se promènent côte à côte un petit canard blanc et un cygne : — Tiens ! m'iman... Regarde donc le petit canard blanc avec sa bonne.

Encore un mot de bohème, puisqu'ils redeviennent à la mode.

Un de nos modernes Schounards a demandé la main d'une héritière. Il plaît à la jeune fille, mais le père déclare que préalablement il veut aller aux renseignements.

— Alors, je romps, dit le bohème.

— Et pourquoi cela ?

— Parce que vous rompiez certainement après. Alors, j'aime mieux rompre avant... c'est plus digne !

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

rent une magnifique fantasia ; on brûla une grande quantité de poudre et la fête se termina par l'absorption de force moutons rôtis tout entiers, de montagnes de couscouss et d'innombrables jattes de lait doux et de lait aigre.

Mahmoud avait si bien fait les choses qu'il lui restait à peine de quoi brocater une barque et faire vivre pendant trois ou quatre mois sa femme, sa vieille domestique et une jeune négresse qu'il avait achetée pour servir Fathma.

Pour se procurer des ressources nouvelles, il se rendit par terre à Nemours, la ville française la plus rapprochée de la frontière, y fit l'acquisition d'une barque, de rames et d'une voile solides et revint par mer amarrer son embarcation à l'endroit où il avait rencontré Mohammed Ben Bachir et ses deux compagnes d'infortune.

Trois mois après le mariage, Mahmoud annonça à sa femme qu'il s'absentait pour une quinzaine de jours. Il descendit ensuite à la mer et monta dans sa barque en emportant des provisions et l'argent qui lui restait. Il se proposait d'acheter de la poudre et des balles pour les revendre à un prix très élevé aux indigènes du voisinage.

Profitant d'une mer calme et d'une brise favorable, il se dirigea en droite ligne vers un village de pêcheurs qu'il connaissait depuis longtemps et qui n'était qu'à peu de distance d'une grande ville. C'était là que son père et lui avaient noué des relations pour exercer leur criminel et double métier. Il y arriva en

un jour et une nuit et se rendit aussitôt à la modeste demeure de ses amis qui étaient ou avaient été autrefois ses complices. Ils habitaient une petite maison composée de quatre pièces, une servant de cuisine et de salle à manger en même temps, la deuxième occupée par les deux frères José et Francisco, la troisième par leur sœur Ramonda. Dans la quatrième, ils mettaient leurs filets et autres engins de pêche.

Il reçut un accueil des plus cordiaux, s'assit à leur table et coucha dans un lit improvisé au milieu des ustensiles de pêche. Le lendemain, il se rendit à la ville et y fit quelques acquisitions. Au bout de trois jours, ayant terminé ses affaires, il annonça à ses hôtes, en les remerciant de leur hospitalité, qu'il repartirait le surlendemain pour l'Afrique.

Au milieu de la nuit, il fut réveillé par une personne qui le secouait par le bras d'une main, tandis que de l'autre elle lui fermait la bouche.

— « Silence, ami, dit-elle bien bas à son oreille, je suis Ramonda et je viens pour te sauver. La nuit dernière, j'ai entendu mes frères avec un jeune homme qu'ils veulent me faire épouser, décider qu'ils t'assassinaient avant ton départ pour te voler ta barque et tes marchandises. Ce sont eux qui ont déjà tué ton père pour avoir son argent et son embarcation qu'ils ont vendue. Je ne veux pas rester plus longtemps au milieu d'assassins, fussent-ils mes frères, je ne veux pas non plus me marier avec un assassin. Fuyons cette nuit même, je te suivrai partout où tu me condui-

ras, je coucherai sous ta tente, fuyons.

— « Par Allah ! Répondit Mahmoud terrifié par cette terrible révélation, j'ai dormi sous le toit des assassins de mon père ! Fuyons, Ramonda, fuyons. »

Chargés du léger bagage de la jeune fille qui avait tout préparé d'avance, ils sortirent de cette maison maudite dans le silence de la nuit. Une demi-heure après, la barque quittait le rivage emportant les deux fugitifs et au point du jour ils n'apercevaient déjà plus les côtes d'Espagne.

Le lendemain matin, ils commençaient, après une traversée heureuse jusque-là à découvrir dans le lointain le rivage Marocain lorsque la mer devint grosse tout à coup, phénomène qui se produit souvent sur la côte Africaine. D'énormes vagues soulevèrent le frêle esquif comme s'il se fût agi d'un fêtu de paille ; vingt fois, malgré l'énergie du contrebandier, ils faillirent chavirer. Ils étaient à peine à deux cents mètres de la terre, lorsque, un paquet de mer formidable fit sombrer l'embarcation et le couple qu'elle portait. Très bons nageurs tous les deux, ils parvinrent à se maintenir sur l'eau et furent jetés sur le sable de la côte dans un état lamentable.

Fort heureusement, les naufragés n'étaient pas très éloignés du sentier qui conduisait des bords de la mer aux tentes de Mahmoud. Ils suivirent la côte et arrivèrent en une heure à destination, les pieds écorchés et ruisselants d'eau. On fit aussitôt, un grand feu, près duquel ils se sèchèrent à demi et Ramonda entra dans la tente de Fathma où elle échangea ses

vêtements Européens contre des vêtements arabes.

Mahmoud expliqua à sa femme la présence de la jeune Espagnole en lui racontant la mort tragique de son père et la haine que la jeune fille avait vouée à ceux qui l'avaient assassiné. Fathma cru à ce récit et accueillit l'étrangère sinon avec plaisir, du moins avec une bienveillante résignation.

Voilà notre contrebandier possesseur d'une femme de plus, que du moins il n'avait pas achetée, celle-là et la mer avait englouti sa barque et ses marchandises ; il ne lui restait que quelques douros cachés dans sa tente et une douzaine de pièces de monnaie espagnole enveloppées dans les plis de sa ceinture. Qu'allait bientôt devenir tout ce monde avec des ressources aussi minimes ?

Quelques jours après ces événements, on vint avertir Ould Sadock qui n'était rentré que fort tard dans la nuit, qu'on venait de trouver sa belle-mère étranglée dans sa tente et qu'on n'avait aucun indice permettant de faire connaître le meurtrier. Fathma fondit en larmes à la nouvelle de la mort de sa mère et s'égratigna la figure avec ses ongles en poussant de grands cris. Son mari la conduisit à la tente de la défunte où elle resta jusqu'au lendemain ; au moment de l'enterrement, elle renouvela ses cris de douleur et revint au domicile conjugal. Mahmoud avait affecté de chercher partout les cent douros qu'il avait donnés pour la dot de sa femme mais il n'avait rien trouvé.

(A suivre).

Etude de M^e Louis LACAZE, licencié en droit avoué à Cahors,
10, cours de la Chartreuse, 10, (Ancienne étude DELBREIL)

VENTE

SUR SURENCHÈRE

A suite de Saisie Immobilière

EN UN SEUL LOT

SUR LA MISE A PRIX DE 11,680 fr.

Au plus offrant et dernier enchérisseur
A l'extinction des feux

Des immeubles ci-après désignés situés dans la commune d'Albas, canton de Luzech et appartenant à Monsieur Alexis-Antoine-Paul-Gustave GUICHES, homme de lettres et à Dame Anne-Françoise CORNU, sans profession, mariés, dsmiciliés ensemble à Paris, rue d'Edimbourg n° 17.

L'adjudication aura lieu le **DIX-SEPT NOVEMBRE** mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, jour de mercredi, à midi et heures suivantes s'il y a lieu pardevant et à l'audience de Messieurs les Président et Juges composant le tribunal civit de Cahors, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, en chambre des criées.

On fait savoir à qui il appartient que, suivant procès-verbal du ministère de M^e FRAYSSE, huissier à Luzech, en date du dix-sept juillet dernier, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-quatre du même mois, volume 160 numéros 5 et 6; en vertu de deux contracts d'obligation retenus par M. Charles-Gabriel REY, notaire à Paris, les neuf et seize janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistrés et a suite du commandement qui a été signifié par exploit du ministère de M^e Victor - Antoine - Armand MARLÉ, huissier à Paris, en date du quatorze juin dernier, aussi resté infructueux.

Monsieur Gustave-Charles PAU-**VERT**, docteur en médecine et rentier, domicilié à Vincennes, avenue des Charmes, numéro 42 bis (Seine), lequel avait constitué M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, pour son avoué près le tribunal civil de Cahors en remplacement de M^e Paul BON, son avoué, précédemment constitué près ledit tribunal, démissionnaire et fait éléction de domicile en son étude, audit Cahors où il demeure boulevard Gambetta, numéro 31.

A fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés, sur la tête et au préjudice de :

Monsieur Alexis - Antoine - Paul-Gustave GUICHES, homme de lettres et de dame Anne-Françoise CORNU, sans profession, mariés, domiciliés ensemble à Paris, rue d'Edimbourg, numéro

17, le mari pris tant en son nom personnel et en sa meilleure qualité, que pour assister et autoriser son épouse et tous deux débiteurs solidaires.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et contenant les clauses et conditions d'icelle, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public, qui peut en prendre connaissance sans déplacement.

Il a été régulièrement lu et publié à l'audience des criées et des vacations dudit tribunal, du quatre septembre courant, et ce jour là, le tribunal, après avoir donné acte de ces lectures et publication, fixa la vente.

En conséquence, en vertu de la saisie immobilière dont s'agit et en exécution du jugement de lecture et publication précité, il a été procédé le **vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept**, jour de mercredi, à la barre du tribunal civil de Cahors, à la vente des immeubles ci-après, à la requête dudit Monsieur PAU-**VERT**, sur la tête et au préjudice desdits époux GUICHES-CORNU, présents à la vente ou dûment appelés.

A cette audience, les immeubles dont s'agit ont été adjugés moyennant la somme de dix mille dix francs, en sus des charges, à M^e DEGRANGE-TOUZIN, avoué poursuivant qui a déclaré command en faveur du dit Monsieur PAU-**VERT**.

Mais suivant acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, en

date du vingt-sept octobre dernier, enregistré, Monsieur LAFEUILLE Marcellin sacristain à Cahors, constituant M^e Louis LACAZE pour son avoué près le dit Tribunal a surenchéri du sixième le prix des dits immeubles et a déclaré le porter à la somme de **onze mille six cent quatre-vingts francs**.

En conséquence, et aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Marcellin LAFEUILLE, ci-dessus prénoté et qualifié, ayant M^e Louis LACAZE pour avoué constitué.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Gustave-Charles PAU-**VERT**, prénoté poursuivant la vente et adjudicataire des immeubles dont s'agit ayant M^e DEGRANGE-TOUZIN, pour avoué constitué.

2^o M. Alexis-Antoine-Paul-Gustave GUICHES, homme de lettres, et dame Anne-Françoise CORNU, sans profession, mariés parties saisies, ayant constitué M^e Louis LACAZE pour avoué sur l'incident en remise d'adjudication.

Il sera procédé le mercredi dix-sept novembre, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit :

Désignation

DES IMMEUBLES
SURENCHÉRIS
ET A VENDRE
telle qu'elle résulte
du procès-verbal de
saisie et du cahier
des charges.

LOTISSEMENT

BIENS

SITUÉS
Dans la commune d'Albas

Article premier

Dans la commune d'Albas, au lieu dit Circofoul :

1^o Un sol de maison sis à Circofoul, formant le numéro 144 section A du plan cadastral de la

commune d'Albas, de contenance environ un are vingt centiares, première classe, imposé au revenu de un franc soixante-deux centimes.

Sur ce sol est bâtie une maison en pierres, chaux et sable, composée d'un rez-de-chaussée formant cave et d'un premier étage. Le rez-de-chaussée a une porte au Midi; le premier étage est desservi, partant de sur le sol, par un escalier en pierre avec rampe de chaque côté, ayant dix marches et on arrive à la porte d'entrée, fermée par une porte à un ouvrant. Il y a au Nord une petite ouverture d'environ cinquante centimètres de haut sur quarante de large fermée par un volet vitré et au Midi, une autre d'environ un mètre de hauteur sur soixante-dix de largeur fermée avec contrevents, couverte en tuiles creuses, on y aperçoit un canon de cheminée.

Adossé à cette maison, tirant au couchant, se trouve un chaix ou cuvier, fermé du côté du midi par une porte à deux ouvrants et à gauche, en entrant dans ce cuvier, à côté de cette porte, existe une petite croisée d'environ un mètre vingt centimètres de hauteur sur environ quatre-vingts centimètres de large, fermée avec contrevents; et tout à fait à l'extrémité du chaix, se trouve, près la maison, toujours du côté du midi, une autre porte à deux ouvrants, pour entrer dans la cave dont il est parlé, qui n'a pas d'autre issue.

A suite de ce chaix ou cuvier, tirant toujours du côté du couchant, se trouve un grand hangar bâti en pierres, chaux et sable et

couvert en tuiles creuses, entièrement ouvert du côté du levant; je dois faire remarquer que cet hangar est appuyé de la maison d'un sieur Lanié, charpentier à Albas.

Adossé à cet hangar, du côté du midi, existent deux étables bâties en pierres, chaux et sable, couvertes en tuiles creuses, une seule couverture, dans l'une on entre par une porte au levant et dans l'autre par une porte au couchant.

Adossé à cet hangar, au couchant, se trouve une autre étable fermée avec une porte du côté du midi, et faisant suite, une autre étable à moutons fermée du côté du midi par une claire-voie bâtie à chaux et à sable, recouverte en tuiles creuses.

Article deuxième

Une pâture, sise à Circofoul, formant le numéro 143 A dudit plan, de contenance environ un ares trente centiares, première classe.

Article troisième

Un four, sis à Circofoul, formant le numéro 145, section A dudit plan, de contenance environ vingt centiares, première classe; je dois faire observer qu'il doit être dans les bâtisses ou démolir, ne l'ayant pas aperçu.

Article quatrième

Une terre, sise à Circofoul, formant le numéro 141, section A

dudit plan, de contenance environ un hectare quinze ares dix centiares, deuxième et troisième classes.

Article cinquième

Une terre, sise à Circofoul, formant le numéro 146, section A dudit plan, de contenance environ treize ares quatre-vingts centiares, deuxième et troisième classes.

Article sixième

Une vigne, sise à Circofoul, formant le numéro 140 P, section A dudit plan, de contenance environ quatre-vingt-seize ares trente-huit centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes.

Article septième

Une vigne, sise à Circofoul, formant le numéro 142 P, section A dudit plan, de contenance environ un hectare vingt huit ares vingt-sept centiares, première, deuxième et troisième classes.

Article huitième

Une terre, sise à Circofoul, formant le numéro 129, section A dudit plan, de contenance environ vingt-trois ares vingt centiares, deuxième et troisième classes.

Article neuvième

Une terre, sise à Circofoul, formant le numéro 136 P, section A

dudit plan, de contenance environ trente-cinq centiares, troisième classe.

Article dixième

Une vigne, sise au même lieu, formant le numéro 137, section A dudit plan, de contenance environ quatre-vingt-onze ares quatre-vingts centiares, deuxième, troisième et quatrième classes.

Article onzième

Un bois, sis à Piché, formant le numéro 274, section A dudit plan, de contenance environ cinquante-cinq ares dix centiares, deuxième et troisième classes.

Article douzième

Un bois, sis à la Cèvene, formant le numéro 213 P, section A dudit plan, de contenance environ soixante-quinze ares quatre-vingt-dix centiares, première, deuxième et troisième classes.

Article treizième

Un bois, sis au même lieu, formant le numéro 216 P, section A dudit plan, de contenance environ quatre-vingts ares quatre-vingt-quatorze centiares, troisième et quatrième classes.

Article quatorzième

Un bois, sis à Mirandol, formant le numéro 217 P, section A dudit plan, de contenance environ dix-

sept ares vingt quatre centiares, troisième classe.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés ont été réellement saisis sur la tête et au préjudice desdits époux **Guiches-Cornu**, et ils seront vendus en un seul lot et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, sur la mise à prix fixée par Monsieur **LAFFAILLE**, surenchérisseur, à onze mille six cent quatre-vingts francs en sus des charges, ci... **11.680f.**

NOTA. — 1° Les biens précités sont actuellement jouis et exploités par Madame Marie-Thérèse-Zélie BERCEGOL, veuve de Monsieur Joseph GUICHES, propriétaire, domiciliée à Albas, qui s'en est réservée l'usufruit et jouissance, ainsi que cela résulte d'un acte de donation entre vifs qu'elle en fit à son fils, conformément à l'article 1556 du Code civil et ce, avec l'autorisation de M. Joseph GUICHES, son mari, retenu par M° MOURGUES, notaire à Albas, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

Par suite, l'adjudicataire ne sera propriétaire que de la nue-propiété desdits biens et ne pourra percevoir les fruits produits par eux, qu'au décès de ladite dame Marie-Thérèse-Julie BERCEGOL,

veuve Joseph GUICHES, mère et belle-mère des époux **Guiches-Cornu**, parties saisies.

Pour les autres clauses et conditions, et notamment le paiement des frais et le prix de l'adjudication, voir et s'en rapporter au cahier des charges, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, que tout le monde peut consulter sans déplacement.

NOTA. — 2° En outre et en conformité de l'article 696 du Code de procédure civile, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Fait et dressé le présent placard à Cahors, en l'étude et par l'avoué soussigné.

Cahors, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué surenchérisseur,

Signé :

Louis LACAZE.

Enregistré à Cahors le novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F° C° Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : de FRAMOND receveur.

Pour tous renseignements concernant la vente, s'adresser : 1° à M^e Louis LACAZE, avoué surenchérisseur; 2° à M^e A. DEGRANGE-TOUZIN, avoué, rédacteur du cahier des charges

Bourse de Paris

	COMPTEANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 25	103 20
3 0/0 amortissable.....	102 05	102 15
3 1/2 0/0 1894.....	107 45	107 37
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	502 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896.....	91 65	91 50
Madagascar 6 0/0, 1887.....	92 25	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	111 25	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	101 35	—
Egypte unifiée 500 fr.).....	109 70	109 95
— Daïra-Sanieh (20f r*).....	104 70	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 20	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	—	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	62 50	60 50
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	104 35	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	93 50	93 47
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	21 —	21 —
Roumain 5 0/0 1875.....	105 60	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	104 40	—
— 4 0/0 1880.....	104 50	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	—	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103 90	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	103 50	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	91 07	94 10
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 95	100 50
Turc, série D.....	—	21 90
Ottomans privilégiés (500 f).....	450 —	—
Douanes ottomanes (500 f).....	496 —	—
Banque de France.....	3760 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	852 —	846 —
Comptoir national d'escompte.....	573 —	573 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	652 —	660 —
Crédit indust. et commercial.....	605 —	—
Crédit lyonnais.....	771 —	772 —
Société de Crédit mobilier.....	54 50	—
Société générale.....	525 —	—

Bibliographie

Plusieurs de nos lecteurs nous demandent de leur indiquer quelques recueils périodiques consacrés de préférence à la jeunesse, aux jeunes gens et aux jeunes filles de 12 à 18 ans et publiant les principaux chefs-d'œuvre de la littérature contemporaine, ainsi que des traductions des œuvres principales de l'étranger et de l'antiquité. Nous leur signalerons aujourd'hui une publication hebdomadaire intitulée **La lecture en classe**, à l'étude et dans la famille qui paraît tous les samedis et que l'on peut se procurer chez tous les libraires et marchands de journaux. Ce recueil dont l'abonnement annuel ne coûte que six fr. et le numéro séparé 0 fr. 10, en est à sa quatrième année d'existence et a déjà publié un grand nombre de chefs-d'œuvre tels que, — dans le domaine du Théâtre — presque toutes les tragédies d'Eschyle; *Louis XI* et les *Enfants d'Edouard*, de Casimir Delavigne; *La Fille de Roland*, de Burnier; *le Philosophe sans*

le savoir, de Sedaine; *le Marchand de Venise*, de Shakespeare, etc. — dans le domaine du Roman — *Bug-Jargal* et *Quatre-vingt-treize*, de Victor Hugo; *La Jeune Sibérienne*, *le Lépreux de la cité d'Acote*, *Les prisonniers du Caucase*, de X. de Maistre; *Madeleine*, de J. Sandeau; *le capitaine Fracasse*, de Th. Gautier; *Madame Thérèse*, de Erk. Chatrian; *La Belle inconnue*, de Daudet; *l'Allumeur de réverbères*, de Miss Cummins; *Mes Prisons*, de S. Pellico, et une grande quantité de nouvelles, récits, poésies, etc. Ces quatre années parues forment déjà toute une bibliothèque de la jeunesse, et nous nous proposons de publier ici même, chaque semaine, le sommaire des numéros de cette intéressante revue que nous recommandons vivement à nos lecteurs.

5^{me} ANNÉE
Anciens & Modernes

JOURNAL MUSICAL MENSUEL
Grand format

Sommaire du N° de novembre :

- 1. Polonaise brillante, piano.. J. Wackentaler
- 1. Pick-Nick, caprice, id. .. L. Bloch.
- 3. Villanelle, piano et violon. H. Dron.
- 4. Nocturne, piano..... P. Vergnory.

Adresser les demandes à l'éditeur Rosoor-Delattre, imprimeur et éditeur de musique à Tourcoing (Nord), en joignant un mandat-poste.

Les abonnements remontent toujours au premier numéro de l'année en cours.

LA NATURE. — *Revue des sciences illustrée*, Henri de Parville, rédacteur en chef; Masson et Cie éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du numéro 1274, du 30 Octobre 1897.

Le Téléscripteur Hoffmann, par J. Laffargue. — Pistes et records, par E. Hospitalier. — Le « Pithecanthropus erectus » par Ph. Glangeaud. — L'étoile « Mira Ceti » par Gaston Armein. — L'or dans les régions arctiques, par le marquis de Nadaillac. — Le pseudo-centenaire de la houille, par Jacques Boyer. — La Foiba de Pisino, par E.-A. Martel. — Photographies d'effluves humain et magnétique, par G. Mareschal. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 26 octobre 1897, par Ch. de Villedenil. — Le corps flottant dans l'air, par le prestidigitateur Alber. Ce numéro contient dix gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

MAISONS RECOMMANDÉES

TEINTURERIE PARISIENNE
Teintures, Nettoyages et Apprêts
Ferdinand MILHET
CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3
Teintures de robes de soie, de laine, laine et

coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprès souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.
Maison de confiance. Travail très soigné

MEUBLES, SIÈGES, GLACES
Voitures de Déménagements
Méd. Argent. — Exposition de Cahors : Grand Prix.


BOUZERAND
TAPISSIER-DÉCORATEUR
CAHORS, rue Nationale, 51 et 55 et rue Lastic, 2 et 4, CAHORS
VENTE et LOCATION de meubles
ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS



PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU
65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS
P. BOURGET
Mécanicien-Chirurgien Dentiste
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.
Prothèse et Réparations
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

USINE A BRIVE


FABRE, horloger à Cahors.
A LA BOULE D'OR

H. FABRE
69, Bd GAMBETTA, 69
CAHORS
FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés
LA VUE POUR TOUS
PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique
H. FABRE
69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS


SUPRÊME
EAU DE NOIX

Louis DENOIX à Brive la Gaillardet
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.
VINS DE TOUTE PROVENANCE
SPÉCIALITÉS :
Anisette et Liqueurs supérieures
Sirops garantis
Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste)
double-orange et triple-sec
Echantillons sur demande

